



**Préfète de la Région Centre-Val de Loire et du  
Département du Loiret  
Madame Sophie BROCAS  
181 Rue de Bourgogne  
45000 Orléans**

Beaune-la-Rolande, le 7 mai 2026

Objet : Saisine pour avis sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS ELICIO FRANCE  
Référence : CM/SB 26/03  
Affaire suivie par : Sylvaine Borniche

Madame la Préfète,

Conformément aux dispositions de l'article R.181-18, vous avez adressé à la Communauté de Communes du Pithiverais-Gâtinais une saisine, datée du 12 mars 2026, pour avis sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la S.A.S. ELICIO France, en vue de la création d'un parc éolien sur la Commune de SCEAUX-DU-GATINAIS ; cet avis devant être émis dans un délai de deux mois.

Au vu de la période post-électorale et de l'organisation inhérente à l'installation de notre nouvelle gouvernance, nous ne sommes pas en mesure de vous adresser dans les délais impartis la délibération de notre Conseil concernant ce sujet.

Cependant, nous tenons à émettre un avis sur ce projet. Notre prochain Conseil communautaire ayant lieu le 26 mai prochain, nous nous engageons à transmettre à vos services notre délibération début juin, soit durant les trois mois de consultation publique devant prendre fin le 22 juillet 2026.

Comptant sur votre compréhension, je vous prie d'agréer, Madame la préfète, l'assurance de ma considération distinguée.



**Le Président,  
Hervé GAURAT**

